

Séance du 12 mars 2024

Date de Convocation : 8 février 2024

Nombre de conseillers : 13

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mille vingt-quatre le mardi douze mars à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle communale, en séance publique sous la présidence de Monsieur Serge DESHAYES, Maire.

Etaient présents : M. Cyrille FRANCOIS, Mme Aurélie BUCHARD, Mme Nolwen DODIN, M. Hubert FOUCRET, Mme Marie-Noëlle MAHIER, M. Stéphane GOUVERNEUR, Mme Paméla JOUAULT, formant la majorité des membres.

Absents excusés : M. Jean-Claude GILLET, M. Thierry PHILIPPÉ, Mme Tania GAUTHIER, Mme Annie GUILLOIS

Absent : M. Samuel JUMELAIS

M. Stéphane GOUVERNEUR a été désigné secrétaire

ORDRE DU JOUR

- Echange de chemins Les Mares
- Approbation du compte de gestion 2023 de la Résidence Autonomie
- Vote du compte administratif 2023 de la Résidence Autonomie
- Proposition d'affectation des résultats 2023 de la Résidence Autonomie
- Vote des comptes financiers uniques 2023 Commune, Lotissement
- Affectation des résultats 2023 du budget de la commune
- Affectation des résultats 2023 du budget du lotissement des Acacias
- Décision modificative N°2 Résidence Autonomie 2024
- Vote des taux des taxes directes locales 2024
- Ouverture de crédits au budget communal 2024
- Télétravail

Les élus valident le Procès-verbal de la séance précédente.

Monsieur le Maire propose de rajouter 1 point à l'ordre du jour : Devis May'ENR

Monsieur le Maire précise que le dossier concernant un échange de chemins au lieu-dit « Les Mares » n'est pas finalisé. La demande n'a été faite que par l'usufruitier or après vérification la commune constate qu'il y a des nu- propriétaires. La demande doit être modifiée avant d'être présentée. Le dossier est donc remis à plus tard.

Sans réponse du Comité technique du CDG, la délibération sur la mise en place du télétravail est repoussée à la prochaine réunion de conseil.

Les élus prennent connaissance des tableaux des comptes administratifs et comptes de gestion des sections fonctionnement et investissements du budget de la Résidence autonomie. Ils constatent que le Budget est tendu mais heureusement le taux d'occupation des chambres est élevé.

2024- 15 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. FRANCOIS Cyril, après la sortie du Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Serge DESHAYES, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 °) Lui **donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Résidence Autonomie			
	Mandats émis	Titres émis	Résultat de l'exercice 2023
Fonctionnement	464 960.63 €	438 877.44 €	- 26 083.19 €
Investissement	56 485.92 €	79 769.87 €	23 283.95 €
Total du Budget	521 446.55 €	518 647.31 €	- 2 799.24 €

2°) **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser

4°) **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le compte de gestion correspond au document comptable de la Trésorerie. Il enregistre les recettes et les dépenses en parallèle du compte administratif

2024-16: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION RESIDENCE AUTONOMIE 2023

Séance du 12 mars concernant l'approbation du compte de gestion 2023

M. RICHOU Paul du 01/01/2023 au 31/12/2023 - receveur

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de **Monsieur Serge DESHAYES, Maire**.

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif Résidence Autonomie de l'exercice 2023

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées.

- 1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2023 au 31 décembre 2023** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°- Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2023** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le **compte de gestion** dressé, pour **l'exercice 2023**, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2024-17 : PROPOSITION D'AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE 2023 – DÉLIBÉRATION INITIALE

Le Maire, au vu des résultats du compte administratif 2023, en application de l'article L315-12 du code de l'action sociale et des familles et de l'instruction budgétaire et comptable M22, présente la proposition d'affectation des résultats d'investissement et de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :

Calcul du résultat d'investissement de l'exercice 2023 à affecter	
Total des produits 2023	79 769.87 €
Total des charges 2023	56 485.92 €
Résultat comptable 2023	23 283.95 €
Excédent antérieur reporté 2022	69 330.18 €
Affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2023	
Résultat à affecter	92 614.13 €
Affectation au budget supplémentaire 2024 (ligne 001)	92 614.13 €

Calcul du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 à affecter				
	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
Total des produits 2023	438 877.44 €			438 877.44 €
Total des charges 2023	464 960.63 €			464 960.63 €
Résultat comptable 2023	- 26 083.19 €	- €	- €	- 26 083.19 €
Correction amortissements excédentaires différés (compte 1161)				
Correction droits acquis par les salariés non opposable aux tiers financeurs (compte 1163)				
Résultat incorporé au budget N (ligne 002 du budget, compte 110 ou 119)	29 156.17 €			29 156.17 €
Résultat à affecter de 2023	3 072.98 €	- €	- €	3 072.98 €
Excédent affecté à :				
Réduction des charges d'exploitation (ligne 002 budget 2025, compte 110)	3 072.98 €			3 072.98 €
Financement des mesures d'exploitation (remboursement des frais à la commune, ...) dont l'exécution est prévue en 2024 (ligne 002 budget 2025, compte 111)				
- Investissement (compte 10682 avec titre de recettes)				- €
- Réserve de compensation (compte 10686)				- €
- Réserve de compensation charges d'amortissement (compte 10687)				
- Réserve des plus-values nettes (compte 1064 avec titre de recette)				
- Réserve de trésorerie (compte 10685)				

Le Maire propose par ailleurs que les dépenses refusées sur exercice 2012 par courrier du Conseil départemental du 9 octobre 2013, autorité de tarification, pour un montant de 8.000,00 € et portées au débit du c/11418, soient apurées par une reprise de la réserve de compensation des déficits du c/106868.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- **Valide** la proposition d'affectation des résultats du budget de la Résidence Autonomie 2023 tels que présentés ci-dessus,
- **Approuve** l'apurement des dépenses refusées précédemment par les autorités de tarification pour un montant de 8.000,00 € et portées au débit du c/11418, par une reprise de la réserve de compensation des déficits du c/106868

Le Compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Pour cette année il concerne le budget de la commune ainsi que celui du lotissement des Acacias

2024- 18 : VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2023 COMMUNE ET LOTISSEMENT DES ACACIAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3;
Vu la délibération n° 2023-41 du 14 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation des Comptes Financiers Uniques pour l'année 2023 de la commune de LA CROIXILLE et du Lotissement des Acacias,

Vu les Comptes Financiers Uniques de la commune de LA CROIXILLE et du Lotissement des Acacias,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU

Considérant les éléments susvisés ;

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2023
Commune de La Croixille

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	903 927.00 €	838 244.00 €	1 742 171.00 €
	Recettes réalisées	493 810.93 €	837 065.13 €	1 330 876.06 €
	Restes à réaliser	123 462.73 €	- €	123 462.73 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	604 174.20 €	1 231 047.36 €	1 835 221.56 €
	Dépenses réalisées	213 348.48 €	693 856.82 €	907 205.30 €
	Restes à réaliser	308 939.70 €	- €	308 939.70 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	280 462.45 €	143 208.31 €	423 670.76 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 299 752.80 €	392 803.36 €	93 050.56 €
Solde	Excédent / déficit	- 19 290.35 €	536 011.67 €	516 721.32 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 185 476.97 €	- €	- 185 476.97 €
Résultat cumulé	Excédent / déficit	- 204 767.32 €	536 011.67 €	331 244.35 €

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2023

Lotissement des Acacias

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	124 490.43 €	117 751.31 €	242 241.74 €
	Recettes réalisées	124 474.61 €	117 749.32 €	242 223.93 €
	Restes à réaliser		- €	- €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	124 490.43 €	117 751.31 €	242 241.74 €
	Dépenses réalisées	124 490.43 €	117 749.31 €	242 239.74 €
	Restes à réaliser		- €	- €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 15.82 €	0.01 €	- 15.81 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)			- €
Solde	Excédent / déficit	- 15.82 €	0.01 €	- 15.81 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- €	- €	- €
Résultat cumulé	Excédent / déficit	- 15.82 €	0.01 €	- 15.81 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les Comptes Financiers Uniques 2023 de la commune de LA CROIXILLE et du Lotissement des Acacias.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le MAIRE pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

2024-19 : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023 POUR LE BUDGET DE LA COMMUNE

Au vu des éléments ci-après du compte financier unique de l'exercice 2023 pour le budget principal de la commune, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

POUR MÉMOIRE :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté 392 803.36 €

Résultat d'investissement antérieur reporté - 299 752.80 €

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2023

Solde d'exécution de l'exercice 280 462.45 €

Solde d'exécution cumulé - 19 290.35 €

RESTES A RÉALISER AU 31.12.2023

Dépenses d'investissement 308 939.70 €

Recettes d'investissement 123 462.73 €

Solde - 185 476.97 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2023

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 19 290.35 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- 185 476.97 €
Besoin de financement total	- 204 767.32 €

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	143 208.31 €
Résultat antérieur	392 803.36 €
<u>TOTAL A AFFECTER</u>	536 011.67 €

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2024)	204 767.32 €
- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au Budget Primitif 2024 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	331 244.35 €
<u>TOTAL</u>	536 011.67 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'affectation des résultats 2023 décrite ci-dessus.

2024-20 : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023 POUR LE BUDGET DU LOTISSEMENT DES ACACIAS

Au vu des éléments ci-après du compte financier unique de l'exercice 2023 pour le budget du Lotissement des Acacias, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

POUR MÉMOIRE :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	0.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	0.00 €

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2023

Solde d'exécution de l'exercice	- 15.82 €
Solde d'exécution cumulé	- 15.82 €

RESTES A RÉALISER AU 31.12.2023

Dépenses d'investissement	0.00 €
Recettes d'investissement	0.00 €
Solde	0.00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2023

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 15.82 €
Rappel du solde des restes à réaliser	0.00 €
Besoin de financement total	- 15.82 €

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	0.01 €
Résultat antérieur	0.00 €
<u>TOTAL A AFFECTER</u>	0.01 €

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'affecter les résultats comme suit :

- Déficit d'investissement à reporter au Budget Primitif 2024	
ligne 001 (report à nouveau débiteur)	15,82 €
- Excédent de fonctionnement à reporter au Budget Primitif 2024	
ligne 002 (report à nouveau créditeur)	0,01 €

Lors du vote du budget primitif 2024 du lotissement des Acacias et de la commune, le déficit d'investissement sera apuré par le budget de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** l'affectation des résultats 2023 décrite ci-dessus.

2024-21 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET RÉSIDENCE AUTONOMIE 2024

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Libellé	Recettes	Dépenses
	Pour mémoire BP 2024	87 241,21	87 241,21
2031	Frais d'études		5148,00 €
2313	Constructions sur sol propre		- 5148,00 €
	Total section d'investissement	87 241,21 €	87 241,21 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de rejeter cette écriture car le devis pour lequel elle était nécessaire a été rejeté.

L'évaluation des bases de l'imposition locale a augmenté de 3.9 % après une augmentation de 7% en 2022. Les élus décident de ne pas augmenter les taux des impôts locaux.

2024-22 : VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que chaque année, il convient de voter les taux d'imposition des taxes directes locales relevant de la compétence de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** le devis de l'entreprise MayENR pour un montant de pour 5120,00 HT soit 6144,00 TTC.

- **Autorise** le maire à signer de tous les documents en rapport avec ce dossier

QUESTIONS DIVERSES

Machine à laver : Monsieur le maire dit que la machine à laver professionnelle devrait être livrée et installée à la Résidence autonomie vendredi 15 mars. La petite machine à laver sera achetée directement en magasin.

Chaudières de la résidence autonomie : Monsieur le Maire a sollicité plusieurs entreprises pour changer les chaudières. Il attend les devis. Il doit aussi aller voir plusieurs installations jeudi 14 mars.

Personnel : La nouvelle Coordinatrice de la Résidence autonomie doit prendre ses fonctions le lundi 18 mars.

Travaux divers : Les travaux pour reconstruire le mur entre la propriété du 4 bis rue des portes de Bretagne et le restaurant devraient commencer semaine 12. Suite à l'épisode de grêle, plusieurs dégâts des eaux sont apparus dans les bâtiments communaux. Un artisan va venir chiffrer les travaux à faire à la bibliothèque et dans la salle au-dessus de la mairie. Les travaux d'isolation prévus sous la mairie vont commencer. Ils ont déjà été intégrés dans la DETR. Les lampadaires de l'éclairage public ont été changés. Cela amène un éclairage différent puisqu'il s'agit de LED. Une prise a été installée sur le mur du restaurant pour faciliter l'installation des décorations de Noël.

Date présentation bio diversité : Les élus se mettent d'accord pour fixer la date à laquelle Monsieur Crétois pourra faire la présentation du CPIE Mayenne, concernant l'Atlas de la Biodiversité. Ils proposent le lundi 25 mars.

Commission scolaire : Elle aura lieu le jeudi 4 avril à 20h00

La séance est levée à 22h30

Le secrétaire de séance
S. GOUVERNEUR

Le Maire
S. DESHAYES